

World Tennis Tour Juniors de l'ITF

Protocoles d'assistance de l'entraîneur sur le terrain (coaching)

Un règlement concernant l'assistance de l'entraîneur sur le terrain (« coaching ») sera mis en place pour les tournois de catégorie A et 1 du circuit 2019 World Tennis Tour Juniors de l'ITF. Vous trouverez ci-dessous un aperçu de ces protocoles.

Entraîneurs

- Tous les entraîneurs désignés et approuvés doivent s'inscrire auprès du juge-arbitre et signer le protocole du « coaching » avant le premier match du tournoi de leur joueur.
- Chaque joueur aura droit à un entraîneur désigné pour la durée du tournoi.
- L'entraîneur doit également posséder une certification d'entraîneur reconnue par son association nationale ou par l'ITF.
- Les entraîneurs sont assujettis aux mêmes dispositions du Code de conduite sur le terrain que les joueurs.
- Les entraîneurs seront assujettis aux mêmes exigences d'identification vestimentaire que les joueurs en ce qui concerne l'identification commerciale lorsqu'ils se rendent sur le terrain. Vous trouverez les directives complètes de l'ITF concernant les identifications autorisées pour le World Tennis Tour Juniors en cliquant sur le lien suivant :
<https://www.itftennis.com/juniors/tournaments/rules-regulations.aspx>
- Les entraîneurs devront s'habiller et se présenter de façon professionnelle. L'entraîneur doit utiliser l'entrée officielle du terrain, à moins que le juge-arbitre n'en décide autrement.
- Les entraîneurs ne peuvent fournir de l'aide/prodiguer des conseils que pendant la période de « coaching » sur le terrain et ne sont pas autorisés à apporter quoi que ce soit sur le terrain (par exemple : nourriture, breuvage, équipement, fournitures médicales) à moins d'avoir obtenu l'approbation de l'arbitre de chaise. L'entraîneur peut apporter des notes sur le terrain, mais il n'est pas autorisé à les laisser au joueur.
- L'entraîneur doit quitter le terrain dès que l'arbitre de chaise annonce « Time ».

Sanctions

- Un joueur sera pénalisé conformément au barème des points de pénalité (« Retard du match ») si le jeu n'a pas repris dans les 30 secondes qui suivent l'annonce « Reprise » parce que son entraîneur a tardé à quitter le terrain.
- Si une infraction sur le terrain survient pendant un match, l'entraîneur ne sera pas autorisé à faire du « coaching » sur le terrain pour le reste du tournoi.
- Les entraîneurs sont assujettis aux règles normales de « coaching » à l'extérieur du terrain et pourraient être pénalisés conformément au barème des points de pénalité pour le « coaching ».

Joueurs

- Les joueurs ne peuvent demander l'aide de leur entraîneur qu'une fois par manche, soit au moment d'un changement de côté ou à la fin d'une manche. Si un joueur a reçu l'aide de son entraîneur au cours de la première manche, il ne peut refaire appel à lui à la fin de cette manche. Si un joueur a reçu l'aide de son entraîneur au cours de la deuxième manche, il pourra refaire appel à lui à la fin de cette manche, mais dans ce cas, il n'aura pas droit à son aide à la troisième manche.

- Le joueur doit demander l'aide de son entraîneur par l'entremise de l'arbitre de chaise. L'arbitre de chaise annoncera immédiatement la demande.
- Un joueur ne peut faire qu'une seule des demandes suivantes au même moment dans le match (au changement de côté ou à la fin de la manche) : soit demander l'entraîneur, soit demander le thérapeute, soit demander une pause toilette/changement de tenue.

Sanctions

- Un joueur sera pénalisé conformément au barème des points de pénalité (« Retard du match ») si le jeu n'a pas repris dans les 30 secondes qui suivent l'annonce « Reprise » parce que son entraîneur a tardé à quitter le terrain.
- Si une infraction sur le terrain survient, le joueur ne sera pas autorisé à recevoir du « coaching » (et ne pourra pas désigner un autre entraîneur) pour le reste du tournoi.

Arbitres de chaise

- Avant le début des matchs de la première journée du tournoi, chaque arbitre de chaise recevra la liste des entraîneurs approuvés pour chaque joueur.
- Au cours de l'entretien d'avant-match, l'arbitre expliquera brièvement les procédures de « coaching » sur le terrain et confirmera que les deux joueurs/équipes, un(e) des deux ou aucun(e) des deux ont ou n'ont pas un entraîneur désigné pour le match.
- Lorsqu'on a recours au « coaching » sur le terrain :
 - Le joueur doit demander à l'arbitre de chaise la présence de son entraîneur désigné sur le terrain. L'arbitre de chaise confirmera au joueur si la demande est acceptée ou non.
 - L'arbitre de chaise doit immédiatement annoncer la demande.
 - L'arbitre de chaise surveillera le déroulement du changement de côté ou de la pause de fin de manche selon la procédure normale, et appellera « Reprise » de la façon habituelle. Si un joueur qui a reçu du « coaching » n'est pas prêt à jouer dans les 30 secondes qui suivent l'annonce « Reprise » parce que son entraîneur a tardé à quitter le terrain, il sera pénalisé conformément au barème de points de pénalité (« Retard du match »).
- Toute préoccupation concernant le « coaching » sur le terrain/personnel sur le terrain doit être communiquée directement au juge-arbitre.